

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL**

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 10 juin 2020, le règlement numéro 325-20 modifiant le règlement numéro 207-11 fixant la date de la vente annuelle des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

La modification faisant l'objet de ce règlement vise à reporter ladite vente au deuxième mardi du mois de novembre, et ce, exceptionnellement pour 2020 en raison de la COVID-19. Cette modification entraîne automatiquement le report des étapes préalables à cette vente prévues au Code municipal.

Le règlement numéro 325-20 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC, durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 12^e jour du mois de juin 2020.

La greffière,



M^e Joanie Lemonde